

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue **le lundi 17 octobre deux mille onze**, par conférence téléphonique.

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Patry, Président
M. Jean-Pierre Bazinet, Vice-président
M. Michel Turner, Administrateur
Mme Janet Jones, Administratrice
M. Serge Côté, Administrateur
M. Jean-Luc Daigle, Administrateur
M. Mario Fortier, Administrateur
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.
M. Jean-François Carrier, Directeur général
M. Mario Sirois, Adjoint au directeur général

-ORDRE DU JOUR-

- 1.- Désignation de deux (2) membres du comité de retraite du Régime de retraite du personnel cadre et professionnel non syndiqué de la Société de transport de Lévis
2. – Demande d'autorisation pour le financement du projet d'aménagement de deux baies de refuge sur le boulevard de la Rive-Sud et le boulevard Alphonse Desjardins dans le secteur des Galeries Chagnon Lévis
- 3.- Octroi d'un contrat pour un Service de transport adapté par mini-fourgonnettes dans le secteur Ouest des Chutes-de-la-Chaudière (Lévis)
- 4.- Levée de l'assemblée

-
- 1. 1. -Désignation de deux (2) membres du comité de retraite du Régime de retraite du personnel cadre et professionnel non syndiqué de la Société de transport de Lévis**

RÉSOLUTION 2011-152

ATTENDU QUE :

le texte du *Régime de retraite du personnel cadre et professionnel non syndiqué de la Société de transport de*

Lévis (« Régime ») a été adopté par la résolution 2011-058;

ATTENDU QUE : le Régime est administré par un comité de retraite formé de cinq (5) membres;

ATTENDU QUE : la Société de transport de Lévis doit, selon l'article 12.01 du texte du Régime, désigner deux (2) membres au comité de retraite;

ATTENDU : la recommandation de la Direction générale;

POUR CES MOTIFS : il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet
appuyé par Monsieur Jean-Luc Daigle

et résolu unanimement

Que : le Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis désigne les personnes suivantes à titre de membres du comité de retraite :

- Jean-François Carrier, directeur général

- Mario Sirois, adjoint au directeur général

Adoptée.-

2.- Demande d'autorisation pour le financement du projet d'aménagement de deux baies de refuge sur le boulevard de la Rive-Sud et le boulevard Alphonse Desjardins dans le secteur des Galeries Chagnon Lévis

- RÉSOLUTION 2011-153-

CONSIDÉRANT : la récente décision de la ST Lévis de ne plus faire circuler ses autobus sur le site des Galeries Chagnon pour des motifs de sécurité et de fiabilité de service ;

CONSIDÉRANT : que depuis le 27 juin 2011, les usagers qui utilisaient les services de la ST Lévis sur le site des Galeries Chagnon doivent désormais effectuer leurs montées et descentes sur les boulevards de la Rive-Sud et Alphonse Desjardins (Lévis) ce qui occasionnent des arrêts fréquents des autobus sur ces artères principales dans ledit secteur;

CONSIDÉRANT : que ces arrêts fréquents perturbent la fluidité de la circulation dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT : que pour remédier à cette situation, il y a lieu d'aménager des baies de refuge dans ce secteur ainsi que des clôtures pour régulariser les traverses de piétons ;

CONSIDÉRANT : qu'en vertu de la Loi sur les sociétés de transport en commun (art. 101,1), la Société de transport de Lévis peut confier à la Ville de Lévis (un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics) la responsabilité de l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT : que ce faisant, le processus d'appel d'offres pour la réalisation des travaux est sous la gouverne de la Ville de Lévis et est conforme à toutes les exigences contractuelles;

CONSIDÉRANT : que ce projet d'amélioration des zones d'attentes nécessite des investissements de l'ordre de 150 000\$ taxes incluses selon une estimation fournie par Direction de la planification et du développement ;

CONSIDÉRANT : que le budget 2011 de la ST Lévis prévoit des sommes pour la réalisation d'un tel projet à l'intérieur du poste budgétaire « réserve pour imprévus » au montant de 320 000\$

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction de la planification et du développement à la Direction générale.

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par Madame Janet Jones
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à accorder à la Ville de Lévis le mandat de réaliser les travaux d'aménagement de baies de refuge sur les boulevards de la Rive-Sud et Alphonse Desjardins

(secteur des Galeries Chagnon) Lévis pour un montant maximum de 150 000\$ taxes incluses.

QUE cette somme soit prise à même le poste budgétaire « réserve pour imprévus » du budget 2011 de la ST Lévis.

Adoptée.-

3.- Octroi d'un contrat pour un Service de transport adapté par minifourgonnettes dans le secteur Ouest des Chutes-de-la-Chaudière (Lévis)

- RÉSOLUTION 2011-154-

CONSIDÉRANT : qu'en vertu de l'article 83 de la loi sur les Sociétés de transport en commun, une société peut exploiter ou faire effectuer par contrat avec tout transporteur, tout titulaire de permis de taxi ou toute association de services regroupant tels titulaires des services adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite. Lorsque ces services sont destinés aux personnes handicapées, un contrat visé par l'article 83 n'est assujéti à aucun formulaire d'attribution;

CONSIDÉRANT : que présentement la clientèle du secteur Ouest des Chutes-de-la-Chaudière (Lévis) utilise les services de transport adapté offert en sous-traitance par la Société de transport de Lévis ;

CONSIDÉRANT : les besoins de transport adapté de la clientèle du secteur Ouest des Chutes-de-la-Chaudière (Lévis);

CONSIDÉRANT : la recommandation du coordonnateur au transport adapté, Monsieur Benoit Blais, à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par Monsieur Michel Turner
appuyé par Monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à accorder un contrat d'une durée d'un (1) an, au tarif horaire de 35,95 \$ (taxes en sus) à l'entreprise Autobus Auger Inc.(Lévis) pour des services de transport destiné aux personnes handicapées résidant dans le secteur Ouest des Chutes-de-la-Chaudière (Lévis).

Adoptée.-

4.- Levée de l'assemblée

- RÉSOLUTION 2011-155-

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par Monsieur Mario Fortier
et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

Le Président, Michel Patry

Le secrétaire, Mario Sirois